

# Plaquette de la compétition

## Saison 2023-2024



Comité Départemental de Natation Rhône – Métropole de Lyon

**Trophée Départemental N°2 - Benjamins & Juniors J14**  
Samedi 23 et dimanche 24 mars 2024  
*Centre Nautique de SAINT-PRIEST*

## Trophée Départemental N°2 – « Benjamins + J14 »

**Date : 23 et 24 mars 2024**

2 Réunions  
Bassin de 25 m : 6 couloirs

**Trophée Départ. N°2  
« Benjamins + J14 »  
SAINT-PRIEST**

Lieu : Centre Nautique Pierre  
Mendès France  
33 Av. Pierre Mendès-France  
69800 – St PRIEST

Classement au temps

Filles et Garçons 12 ans / 13 ans et Juniors 14 ans  
Filles et Garçons nées en 2012 / 2011 et Juniors 2010

Ouverture des Engagements :

**Lundi 11 mars 2024**

Clôture des Engagements :

**Mercredi 20 mars 2024**

Tarifs : **2,20€ engagement individuel**

Envoi Serveur : J (dernier jour de compétition)

Publication Web : J+1

### Règlement de la compétition

#### Mode de Qualification et Organisation :

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

**Le trophée départemental, Benjamins + Juniors 14, création des trophées sur la partie non qualificative des benjamins afin de leur donner des objectifs.**

**Pas de grilles de temps.**

#### Engagements :

A saisir obligatoirement et uniquement sur l'application Extranat avant **le mercredi 20 mars 2024 minuit.**

Le règlement financier des engagements sera fait par **le Comité trimestriellement.**

#### Forfaits :

Il est précisé qu'un forfait dans une épreuve n'entraîne plus un forfait général pour les autres épreuves de la même réunion.

- Aucun forfait le jour de la compétition ne sera déductible du montant des engagements.
- **Aucun engagement supplémentaire ne pourra se faire le jour de la réunion sauf erreur de préparation du comité.**
- Les forfaits généraux ou partiels, les changements d'équipes pour les compétitions interclubs peuvent être réalisés par mail uniquement à [comiterhonenatation.adm@gmail.com](mailto:comiterhonenatation.adm@gmail.com) jusqu'au **jeudi soir précédent la compétition.**
- Selon le nombre important d'engagé(e)s dans certaines compétitions, le comité peut faire nager les nageurs 2 par ligne ; ceci pour ne pas surcharger la durée globale de la compétition.

## Officiels :

Les clubs engagés doivent fournir des officiels, suivant le règlement ci-dessous :  
**Attention : Nouvelle règle mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

- ❖ **Pour les compétitions individuelles avec et sans relais :**
- ❖ De 1 à 7 nageurs par réunion : 1 officiel
- ❖ De 8 à 15 nageurs par réunion : 2 officiels avec au moins un B ou juge sur les deux.
- ❖ 16 & plus par réunion : 3 officiels avec au moins 1 B ou juge sur les trois.

## Pénalités :

- Forfait non déclaré : 15 euros par forfait.
- Dépassement du temps limite d'engagement : 11 euros par course.
- Absence ou insuffisance d'officiel(s) : 60 euros par officiel(s) et par réunion.

Les Pénalités sont à régler à réception de la facture du **Comité trimestriellement.**

## Réclamation

Toute réclamation devra être faite **par écrit au juge arbitre** de la réunion **par le représentant officiel du club** dans la 1/2 heure qui suit l'incident. Un jury d'appel est mis en place à chaque compétition. Tout club peut faire appel auprès de ce jury pour un repêchage éventuel par suite d'une décision prise par le juge arbitre de la réunion.

## Adresse courrier et Mails :

- Comité Départemental de Natation du Rhône – Métropole de Lyon
- Espace des Sports - 28 rue Julien – 69003 LYON
- Mails : [comiterhonenatation.adm@gmail.com](mailto:comiterhonenatation.adm@gmail.com) – [comiterhonenatation69@gmail.com](mailto:comiterhonenatation69@gmail.com)

## Tenues des Officiels et des Entraîneurs

Les officiels et les entraîneurs devront se présenter au bord des bassins dans une tenue sportive correspondant aux fonctions qu'ils exercent : survêtement, short, tee-shirt et chaussures de plage.

**Seulement lors des Championnats Interclubs TC et Championnat Individuel du Rhône le repas du midi sera pris en charge par le Comité du Jury de Tête nommé de la compétition.**

## Public

Les plages ne sont accessibles qu'en maillot de bain, short, tee-shirt, sandalettes de piscine (tenue de sport). Pour l'ensemble de nos compétitions, seuls les nageuses, nageurs, entraîneurs et officiels sont admis au bassin.

**Récompenses :** Pas de récompenses, objectif cumuler les courses pour le classement final du trophée.

## Catégories d'âges 2024

Année de naissance	Age		Catégorie	Correspondance Classe Scolaire
2016	8 ans		11 ans et moins AVENIRS	CE1
2015	9 ans	A9		CE2
2014	10 ans	A10		CM1
2013	11 ans	A11		CM2
2012	12 ans	B12	BENJAMINS	6ème
2011	13 ans	B13		5ème
2010	14 ans	J14	JUNIORS	4ème
2009	15 ans	J15		3ème
2008	16 ans	J16		2ème
2007	17 ans	J17		1ère
2006	18 ans	J18		Terminale
2005 et Avant	19 ans et plus		SENIORS	Post Bac

### Programme du Trophée départemental N°2 « Benjamins + J 14 »

Samedi Après-midi	Dimanche Après-midi
Ouverture des portes : 13h30	Ouverture des portes : 13h30
200 m papillon dames – B13 / J14	50 m brasse messieurs – B12
200 m papillon messieurs – B13 / J14	50 m brasse dames – B12
100 m papillon dames – B12	100 m brasse messieurs – B13 / J14
100 m papillon messieurs – B12	100 m brasse dames – B13 / J14
100 m dos dames – B13 / J14	100 m nage libre messieurs – B12
100 m dos messieurs – B13 / J14	100 m nage libre dames – B12
50 m dos dames – B12	200 m nage libre messieurs – B13 / J14
50 m dos messieurs - B12	200 m nage libre dames – B13 / J14
200 m 4 nages dames	200 m 4 nages messieurs

# Le Parcours des Benjamins

« L'accès à la performance ne se réduit pas à un seul chemin, ainsi nous n'envisageons pas d'opposer spécialisation et polyvalence, plutôt que d'imposer cette dernière, nous avons préféré qu'elle s'impose d'elle-même à nos athlètes et à nos entraîneurs comme une voie – peut-être une plus que d'autres – à privilégier pour accéder au plus haut niveau.

C'est donc à travers la conquête de deux trophées construits entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 3 décembre que nous souhaitons inciter nageurs et entraîneurs, à diversifier et élargir leurs compétences dans la maîtrise des quatre nages et des différents types d'effort que propose notre discipline : court et intense, long et modéré, varié.

La participation à ces deux trophées est laissée à la discrétion des nageurs et de leurs entraîneurs, elle n'obéit à aucune obligation, et reste donc en cela soumise à l'intérêt et à la motivation de chacun.

Le classement sera établi à partir du cumul des points correspondant aux meilleures performances réalisées par chaque nageur(euse) tout au long de la saison pour chacune des épreuves inscrites au trophée auxquelles il (elle) aura pris part lors des différentes compétitions référencées. Toutes les performances réalisées en bassin de 25m et/ou 50m dans les compétitions référencées seront prises en compte pour établir ce classement.



Aucun temps de conversion ne sera appliqué pour faire le cumul des points marqués. Les meilleures cotations seront prises en compte sur chaque épreuve, que ce soit en bassin de 25m ou en bassin de 50m.

Ainsi chaque entraîneur est libre du choix de la stratégie qu'il souhaite appliquer concernant l'engagement et la participation du ou des nageur(s) dont il a la responsabilité, nombre de compétitions, nombre d'épreuves disputées, programmation et distribution sur la période ouverte pour le classement de celle-ci. »

*Cf. Règlement national*

Pour rappel, les grandes lignes de cette catégorie :

**Janvier-Février-Mars** : Période consacrée à la formation. Le chrono n'a aucune importance. Les temps durant cette période ne seront pas pris en compte pour la qualification au niveau régional.

Durant cette période, le Comité Départemental souhaite promouvoir les différents Trophées Benjamins, permettant un travail sur une variété de courses et d'épreuves avec un objectif technique, de formation. Les trois compétitions de ce trimestre leur permettront d'avoir un

objectif orienté vers cette idée.

Avec le réalignement des catégories, nous intégrerons les J14 sur les compétitions avec les benjamins, afin de leur laisser le temps de s'adapter et de se préparer au mieux aux compétitions avec les Juniors-Séniors.

⇒ **Trophées Benjamins du 4 nageur, au cumul des points marqués**

- **Benjamins 1** : 100m papillon, 100m dos, 100m brasse et 100m nage libre.
- **Benjamins 2** : 200m papillon, 200m dos, 200m brasse et 200m nage libre.

⇒ **Trophées Benjamins du nageur complet :**

- **Benjamins 1** : 50m de spécialité (50m papillon ou 50m dos ou 50m brasse, le meilleur pris en compte), 200m 4 nages et 400m nage libre.
- **Benjamins 2** : 50m de spécialité (50m papillon ou 50m dos ou 50m brasse, le meilleur pris en compte), 400m 4 nages, 800m nage libre ou 1500m nage libre (le meilleur pris en compte).

**Les 8 premières et 8 premiers nageurs des Trophées Benjamins** seront mis à l'honneur lors d'une cérémonie d'ouverture des Championnats Départementaux de Printemps. Les nageurs(ses) classé(e)s de 1 à 3 recevront une médaille, les nageurs(ses) suivant(e)s, un diplôme et un cadeau.

**Avril-Mai-Juin** : Période de développement-réalisation, « stabiliser les habilités motrices pour être compétitif ». Plusieurs compétitions sont proposées afin de permettre aux nageurs de performer, se qualifier au niveau supérieur.